



S. Exc. Mgr Éric de MOULINS-BEAUFORT

Modérateur du tribunal

## LETTRE D'AGRÈMENT

Monsieur Ludovic SÉRÉE de ROCH

Sur proposition de S. Ex. Monseigneur Guy de Kérimel, archevêque de Toulouse,

Conformément au c. 1483 du code de droit canonique et à l'article 11 §1 des statuts du Tribunal pénal canonique national,

En ma qualité de modérateur de ce même tribunal, je vous agrée comme

### AVOCAT

Fonction que vous exercerez à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, selon les besoins du tribunal jusqu'à ce que moi-même ou mon successeur vous retire cet agrément.

Vous collaborerez étroitement avec l'Official, l'abbé Albert Jacquemin, le Promoteur de Justice, le R. P. Bruno Gonçalves c.o. et l'ensemble des membres du tribunal.

Vous aurez souci de remplir correctement et fidèlement votre charge afin que la justice soit rendue avec probité et équité en conservant le secret d'office.

Vous remerciant pour votre action au service de l'Église catholique en France, je vous assure de ma prière et vous accorde bien volontiers ma bénédiction.

Donné à Paris, l'an du Seigneur deux-mille vingt-trois, le premier jour du mois de janvier,

*Laignelot*  
*plu*

Benoît LAIGNELOT

Chancelier



✠ Éric de MOULINS-BEAUFORT

Archevêque de Reims  
Modérateur du Tribunal